



UNION DES COMMUNES  
VAUDOISES

Avenue de Lavaux 35  
Case postale 481  
1009 PULLY

Tél.: 021 557 81 30

Fax: 021 557 81 31

www.ucv.ch

ucv@ucv.ch

Monsieur Jérôme Marcel  
Secrétaire de la Commission  
Place du Château 6  
1014 Lausanne

Pully, le 18 août 2014

Réf. : BD/AIP/clb

Affaire traitée par : Ana Isabel Petrovic

Tél. direct : 021/557.81.38

**Consultation : EMPD ordonnant la convocation des électeurs pour se prononcer sur la modification de l'article 93 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (Cst-VD) et EMPL modifiant la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droit politiques (LEDP) et EMPL modifiant la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil (LGC)**

Monsieur le Secrétaire de la commission,

La consultation à laquelle vous avez eu l'amabilité de nous associer a été soumise aux communes de notre association et n'a guère suscité d'observations. Si ce n'est une considération au sujet des modifications légales justifiées au vu des problématiques soulevées par les motions François Brélaz et Régis Courdesse. Elles proposent des solutions adaptées aux difficultés que peuvent rencontrer les petites formations politiques et favorisent l'équilibre entre ces dernières. L'UCV se rallie ainsi à ce projet.

Vous remerciant de cette consultation, nous vous adressons, Monsieur le Secrétaire de la commission, nos salutations respectueuses.

UNION DES COMMUNES VAUDOISES

Brigitte Dind

Secrétaire générale

Ana Isabel Petrovic

Juriste